



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 18 février 2008**  
**20h30 – Salle de la Mairie**

Présents : Mmes Mireille GRIFFOUL, Geneviève CAVALIE, Sylvie VARENNES ,  
Véronique VIEILLEDENT

Mrs Michel BOSC, Michel BOUDOU, René BRU, Hubert CHEVALIER, Pierre GABRIAC, Robert JOULIE,  
Jean-Claude PANEK, Didier MICHONSKA.

Absents: Mrs Alain PUECH, Jean-Luc BOUDOU, Hugues PUECH

Secrétaire de séance : M. Hubert CHEVALIER

Lecture du compte rendu de la séance du 21 janvier 2008 par Mme TOMMASI, attachée territoriale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Site de Roquemissou
- Organisation Rando Challenge en octobre 2008

**1<sup>ère</sup> PARTIE : Vote des comptes administratifs pour l'année 2006**

Président de séance : M. Hubert CHEVALIER

**Rappel** : Le Maire ne peut pas présider la séance consacrée au vote des comptes administratifs

Secrétaire : Mr Michel BOSC

Pour l'examen et l'approbation des comptes administratifs 2007, la séance est présidée par Mr Hubert CHEVALIER, 1<sup>er</sup> adjoint, et le secrétariat assuré par Mr Michel BOSC, conseiller municipal.

Mr Hubert CHEVALIER donne la parole à Mr Pierre GABRIAC, adjoint chargé des finances.

Les différents comptes administratifs sont présentés et commentés. Ils retracent l'exercice 2007.

Mr Pierre GABRIAC détaille les principaux investissements réalisés et explique les résultats de l'exercice.

**1- Comptes administratifs 2007**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2007	DEPENSES	RECETTES
<b>Lotissement</b> (clos au 31/12/07)	68 586.77	68 586.77
<b>C.C.A.S</b> - Fonctionnement	12 607.25	19 318.37
<b>Transports scolaires</b> - Fonctionnement - Investissement	47 764.65 20 006.78	65 756.21 14 594.00
<b>Eau et assainissement</b> - Fonctionnement - Investissement	178 546.31 105 348.00	212 693.65 238 321.89
<b>Mairie</b> - fonctionnement - Investissement	986 447.14 796 117.37	1 093 078.24 477 805.27

Des précisions sont apportées par Mr Pierre GABRIAC :

- CCAS : la subvention 2007 à l'Association Familles Rurales ne sera versée, pour des raisons techniques, qu'en 2008 après le vote du prochain budget primitif.

- Eau et Assainissement : les investissements réalisés à la Salesse ne seront payés qu'en 2008.

## **2 – Principaux investissements réalisés en 2007**

Remboursement d'emprunt	84 103.66
Etude PLU	5 466.55
Terrains nus	17 406.31
Matériel de bureau et informatique	4 362.03
Mobilier école primaire	4 285.99
Autres immo corporelles	14 548.86
Terrains de sports	11 400.84
Bâtiments communaux	73 741.00
Bâtiment scolaire et cantine	2 582.27
Voirie	167 817.81
Places et éclairage	72 380.32
Forêt	8 224.23

(les travaux en régie, c'est-à-dire réalisés par les employés communaux sont évalués à 58 077.00 €)

## **Résultats dégagés**

Comptes administratifs 2006	Résultats du vote
Budget Mairie	- 211 681.00
Eau et assainissement	+ 167 121.13
Transports scolaires	+ 12 578.70
CCAS	+ 6 711.12
Lotissement	0.00
Total	-25 269.97

Remarque : La commune est dans l'attente d'un versement de la part de l'Etat d'un montant d'environ 358 000.00 € dans le cadre du remembrement.

## **3 – Vote des Comptes Administratifs**

Mr le Maire, n'ayant pas le droit de vote, quitte momentanément la salle.

Mr Hubert CHEVALIER fait procéder au vote des comptes administratifs,

Comptes administratifs 2006	Résultats du vote
Budget Mairie	<b>Pour : 11 Voix</b>
Eau et assainissement	<b>Pour : 11 Voix</b>
Transports scolaires	<b>Pour : 11 Voix</b>
Lotissement	<b>Pour : 11 Voix</b>
CCAS	<b>Pour : 11 Voix</b>

**2<sup>eme</sup> PARTIE :**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance, Mr Hubert Chevalier assure le secrétariat.

**1-Sono de la salle d'animation**

Deux devis sont présentés pour l'achat d'une table de mixage en remplacement du matériel en place devenu vétuste. Le montant du devis s'élève à 807.00 €.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer tous documents relatifs à cet achat.

**Pour : 12 voix**

**2-Vente Ramadier**

Mr Pierre GABRIAC demande que soit établie une délibération sur un transfert de fonds de compte à compte. Compte 21318 pour alimenter le compte 2115 d'un montant de 70 000.00 €.

**Pour : 12 voix**

**3-Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux à 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 :

Mr le Maire demande au Conseil Municipal, d'adopter la proposition ci-dessus et de signer tous les documents relatifs à ces décisions.

**Pour : 12 voix**

**4- Mise en non valeur**

Mr Pierre GABRIAC demande la mise en non valeur des sommes suivantes :

**Budget Mairie :**

- concessions lignes électriques pour un montant de 87.74 €.

**Budget Eau & assainissement :**

- factures eau impayées pour un montant de 120.05. €

**Pour : 12 voix**

**5-Restitution des garages par la Poste**

Dans le cadre de la restructuration de ses services La Poste n'utilise plus les deux garages mis à sa disposition par la commune. La Poste est d'accord pour les restituer à la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 avec une diminution du loyer de 721.50 € par an, ce qui nécessite un avenant au bail commercial signé entre les deux parties le 22 juillet 2003.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer un avenant au bail conclu avec la Poste, et de louer les dits garages aux locataires des appartements HLM.

**Pour : 12 voix**

**6-Location de l'appartement « La Tour » en bureaux**

Un administré souhaite installer son bureau d'études sur la commune et sollicite pour cela l'appartement « La Tour » appartenant à la Mairie.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le bail commercial et propose de fixer le montant du loyer à 200 €/mois , loyer préférentiel, tarif bas proposé comme aide à la création d'entreprise.

**Pour 12 voix**

**7 – Dossiers SIEDA**

*Secteur de Zénières*

Monsieur le Maire explique que les dossiers CHAUCHARD et DARDEVET pourraient être regroupés. La commune prendrait en charge l'amenée du réseau électrique jusqu'au fond de la parcelle de Monsieur CAYLA.

**Pour 12 voix**

*Secteur de Lussagues*

Pour l'amenée du réseau électrique en limite de la parcelle appartenant à Monsieur MOUYSSSET, la participation de la commune s'élève à 2 600 €.

**Pour 12 voix**

### **8 -Echanges de terrain avec Monsieur Paul MAUREL**

Dans le cadre du remembrement, la commune est devenue propriétaire de la parcelle section ZK n° 18 à Poulhoulet d'une superficie de 7 386 m<sup>2</sup> et mitoyenne avec la propriété de Monsieur Paul Maurel qui serait intéressé par un échange avec des parcelles (en partie) lui appartenant à Poulhoulet et cadastrées : section D n° 239 et à Gages sections ZM n° 10, A n° 259, A n° 260, A n° 261 et A n° 262.

Les parcelles ainsi échangées permettraient un aménagement de la voirie par des élargissements dans les secteurs de Gages-le-Bas, route de Grioudas et Poulhoulet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de négocier cet échange avec Monsieur Paul Maurel.

**Pour 12 voix**

### **9 – Site de Roquemissou**

Monsieur le Conservateur du Musée du Rouergue expose dans son courrier du 05 février 2008 qu'à la suite du remembrement, le site archéologique de Roquemissou est devenu propriété de la Commune. L'abri sous roche est très important pour la connaissance de la fin de la Préhistoire en Aveyron. Cet abri a fait l'objet de fouilles au cours des années 1980 et avait été protégé par une structure grillagée. A côté du gisement préhistorique, un ensemble bâti comprend une tourelle qui pourrait remonter au Moyen Age. Le site naturel lui-même est très intéressant et présente une falaise calcaire en bordure de la vallée de l'Aveyron.

Dans le cadre de l'évolution des activités du musée archéologique de Montrozier, Roquemissou est un élément essentiel tant pour la présentation des collections que pour la visite du site. Or, ce lieu est aujourd'hui dégradé.

Les travaux à mener pour la protection et la valorisation de ce site seraient :

- \* le nettoyage et l'entretien du chemin et des abords du site,
- \* reprise de la toiture et de la structure grillagée de protection pour la sécurisation de la zone des fouilles,
- \* entretien et reprise de la toiture du bâti médiéval,
- \* réalisation de panneaux d'information sur le site.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal un accord de principe pour rencontrer les acteurs concernés afin d'envisager une éventuelle prise en charge de ces travaux par la Commune.

Le Conseil Municipal,

- donne son accord de principe pour envisager la prise en charge des travaux ci-dessus après finalisation et chiffrage avec les acteurs concernés.

- autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais (ASPAA) et à solliciter une subvention du Conseil Général au titre de la TDENS pour financer cette opération.

**Pour 12 voix**

### **10 – Rando-Challenge 2008**

Pierre Gabriac explique qu'elle se déroulera du 26 au 30 octobre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal un accord de principe pour accueillir cette randonnée.

**Pour 12 voix**

### **10 – Informations et questions diverses**

Informations donnée par Monsieur le Maire :

- la destruction des bâtiments Ramadier
- Les élections du 09 mars 2008

Informations données par Monsieur GABRIAC :

- effets positifs pour la commune de son intégration au sein de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.